

**Colloque Précarité et Fin de Vie – Un droit à l’accompagnement pour tous  
5 juin 2025 à l’IAE Réunion  
Compte-rendu des questions réponses**

**ARAR**

Les patients AME sont-ils pris en charge ?

- Oui, si les droits sont ouverts. Sinon, cela n’est pas possible.

L’aidant doit-il être 24h/24 au domicile de l’aidé ?

- C’est l’un des critères essentiels, mais s’il est autonome, et si des solutions d’alerte sont mises en place en cas de problème, une solution alternative peut être envisagée.

Quels fonds l’hospitalisation à domicile peut-il solliciter ?

- Il est difficile de solliciter des aides pour l’accompagnement à domicile. Le fond de garde malade peut être sollicité auprès de la sécurité sociale. Pour une bonne organisation, les infirmiers devraient pouvoir alerter 48h à l’avance de la sortie d’un patient.

Quelle est la part de personnes en situation de précarité ?

- Plus de la moitié.

Concernant l’état du bâti et les conditions de vie de là où la personne habite, des signalements peuvent-ils avoir lieu ?

- Oui, une évaluation doit être réalisée avant admission pour vérifier l’accessibilité au logement. Les assistants sociaux ont généralement le contact du bailleur si nécessaire. Sinon, tant qu’il y a l’eau, l’électricité et un toit, l’ARAR peut intervenir.

Et concernant les problématiques liées aux addictions-?

- On parle ici d’un accompagnement global, notamment avec l’intervention de structures telles que ASETIS. Des évaluations sont réalisées sur l’état de la personne, avec une 1<sup>ère</sup> évaluation sur les critères HAD avec un médecin et la famille, et une 2<sup>ème</sup> sur le lieu de vie.

Et en cas de collocation ? Les soins peuvent-ils avoir lieu ?

- Oui, mais le secret médical est important et les colocataires doivent être alertés, avec le consentement du patient.

## **Dr RAHIM KHAN**

Comment sont désignés les lits ?

- Agrément après demande auprès de l'ARS pour une durée de 5 ans, avec comme critère avoir un professionnel formé au sein de la structure.

## **CCAS de Saint-Denis**

Si une personne décède le week-end dans une famille d'accueil, comment faire ?

- Il existe une astreinte de la mairie, qui mandate les pompes funèbres.

Si une personne isolée décède en clinique, et que l'assistant social ne connaît pas la personne, comment obtenir les justificatifs ?

- La domiciliation reste l'élément le plus important à trouver.  
Il manque des choses non ?

## **Médiaustral – PFR**

Quels sont les hébergements temporaires ?

- Il existe des Familles d'Accueil sociales et des Cliniques Soins, Suite et Réadaptation (SSR). Le médecin traitant est également sensibilisé sur ce que sont ces hébergements temporaires.

Et concernant les repères de la personne ? Comment vit-elle d'être dans un hébergement qui n'est pas le sien ?

- Cela dépend de la personne. Couper complètement peut faire du bien à certains, et être source d'angoisse pour d'autres.

## **Collectif Les Morts de la Rue**

Est-ce que la saison a un impact sur les décès ?

- 31% des décès ont lieu en hiver, en Métropole. Mais le manque d'hébergement est le premier facteur de ces décès.

Si le CCAS ne peut prendre en charge la personne, qui le peut ?

- C'est au Tribunal Administratif ou au Défenseur des Droits de le faire.

Les rites funéraires liés à la religion sont-ils toujours respectés ?

- Malheureusement, pas toujours. Les informations sur la religion peuvent manquer pour une personne isolée. Mais le service de base peut différencier selon les villes.

Interviennent-ils dans la phase de recherche des proches ?

- Oui. Pour une personne isolée, ils joignent la police et explorent leur propre réseau, en remontant le plus loin possible dans son historique pour obtenir les informations nécessaires et avertir le plus de proches et de professionnels ayant travaillé auprès le défunt.

## **Témoignages**

- Un travailleur social n'est jamais préparé à la mort. Tomber sur une personne décédée à son logement et devoir enclencher les démarches est quelque chose d'extrêmement compliqué. Les démarches sont réalisées seules et avec peu de soutien. L'attente peut être très longue avant l'arrivée du médecin ou d'un infirmier apte à faire une déclaration de décès.
- Avec l'accord de sa direction, un travailleur social a pu utiliser l'argent de la personne décédée pour financer l'achat d'une tombe, pour honorer la mémoire du défunt malgré son isolement et sa situation.